



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Conakry, le 04 MAY 2022

MINISTRE DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DES PME

Réf : 1093 / MCIPME/CAB/PRCONCQ/2022

Le Ministre

## Avis d' Appel d' Offres N°002/MCIPME/ PRCONCQ/2022

**Nom du pays :** République de Guinée

**Nom de l'autorité contractante :** Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME

**Nom du Projet :** Projet de Renforcements des Capacités Opérationnelles de l'Office National de Contrôle de Qualité

**Code du projet :** Accord de don N°EIF-TIER2GN-002

**AOON:** N°002/MCIPME/PRCONCQ/2022

**Mode de Financement :** Budget National de Développement (BND)

**Intitulé du Marché :** Entretien, réparation et installation des matériels techniques en faveur du projet

Mesdames/Messieurs,

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les journaux de la place en date du 24 février 2022.

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2022, des fonds, afin de financer certaines activités du Projet de Renforcements des Capacités Opérationnelles de l'Office National de Contrôle de Qualité, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à **l'entretien, réparation et installation des matériels techniques en faveur du projet**. Les matériels seront livrés au siège de l'Office National de Contrôle de Qualité à Conakry dans un **délai de soixante (60) jours**.

2. Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME, sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir lesdits services.

3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME et/ou du Coordinateur du projet et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au Jeudi de 9 heures à 16 heures GMT et vendredi de 9 heures à 13 heures GMT.

**Téléphones :** (00224)622 21 16 88 / 628 77 61 92

**Courriels :** [kabamoustiza1@gmail.com](mailto:kabamoustiza1@gmail.com) / [camaramohamedkalifa@ymail.com](mailto:camaramohamedkalifa@ymail.com)

5. Les exigences en matière de qualification sont : *avoir exécuté au moins deux (2) marchés similaires approuvés par des attestations de service fait, la capacité technique et financière et le chiffre d'affaire des trois (3) dernières années.* Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à la Direction Générale de l'Office National de Contrôle de Qualité de Matoto, à compter du **22 avril 2022** contre un paiement non remboursable de **cinq cent mille francs guinéens (500 000 FG)**. La méthode de paiement sera par versement aux comptes bancaire ci-après :

- **50% au compte N° 2011 000 136 « Receveur Central du Trésor » ;**
- **30% au compte N° 2011 000 407 de l'ARMP, ouvert à la BCRG ;**
- **20% au compte N° 224393 du projet CIR/ONCQ, « Receveur Central du Trésor ».**

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une « Garantie d'offre » pour un montant de **trois millions cinq cent mille francs guinéens (3 500 000 GNF)** ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible.

8. Les offres doivent comprendre **une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP** conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une clé USB contenant un exemplaire **à l'adresse de la PRMP au plus tard le 09/06/2022 à 09 heures 50 minutes.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessous indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse : **Ex Ministère du Commerce- Immeuble ENIPRA, 3ème étage, Bureau PRMP, Almamyah, Conakry, le 09/06/2022 à 12 heures 10 minutes.**

10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

11. La législation régissant l'appel d'offres est le Code des marchés publics de la République de Guinée.



**Dr. Bernard GOUMOU**